

---

# CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2017

## PROCES VERBAL

---

*Le vingt et un février deux mil dix-sept, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean GILET, maire.*

**PRÉSENTS** : Monsieur GILET Jean, Mesdames BARIL Paméla, BERTRAND Amandine, GARIOU Béatrice, JAUNET Catherine, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, PELLETIER-SORIN Manuella, Messieurs BARIL Frédéric, BRISSON Jean-Yves, CHARRIAU Jean-Emmanuel, GENDRON Denis, GIRAUDET Christophe, JOYEUX Lilian, PARAIS Philippe, LE ROUZIC Ludovic.

**EXCUSÉS** : BLANCHARD Maryline, DUPONT David.

Madame JAUNET Sabrina a été nommée secrétaire.

---

### **EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016**

Les comptes administratifs de l'exercice 2016 s'établissent comme suit :

#### **Budget d'assainissement**

• Dépenses de fonctionnement	67 515.13 €
• Recettes de fonctionnement	79 615.38 €
• Excédent de fonctionnement 2016	12 100.25 €
• Excédent de fonctionnement reporté 2015	28 535.79 €
• Excédent de fonctionnement de fin de clôture	40 636.04 €
• Dépenses d'investissement	84 481.88 €
• Recettes d'investissement	120 482.35 €
• Excédent d'investissement 2016	36 000.47 €
• Déficit d'investissement reporté 2015	50 921.91 €
• Déficit d'investissement de fin de clôture	14 921.44 €

#### **Budget communal**

• Dépenses de fonctionnement	738 784.29 €
• Recettes de fonctionnement	848 028.27 €
• Excédent de fonctionnement 2016	109 243.98 €
• Excédent de fonctionnement reporté 2015	201 616.58 €
• Excédent de fonctionnement de fin de clôture	251 616.58 €
• Dépenses d'investissement	550 723.33 €
• Recettes d'investissement	259 984.72 €
• Déficit d'investissement 2016	290 738.61 €
• Excédent d'investissement reporté 2015	276 274.34 €
• Déficit d'investissement de fin de clôture	14 464.27 €

## EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015

Après avoir constaté la régularité des écritures et vérifié que le receveur municipal a bien repris les résultats (excédents et déficits) de l'exercice 2015, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion 2016 du budget principal de la commune et du budget d'assainissement.

## LOTISSEMENTS

Monsieur Le Maire indique au conseil municipal que le lotisseur « LOTISSAM » ne souhaitant pas poursuivre la deuxième tranche du lotissement « Les Hauts du Vigneau », propose de vendre ses parcelles à la commune. La commune engage une réflexion quant à l'acquisition de ces parcelles, ce qui nécessitera un relevé topographique pour évaluer la faisabilité du projet. À ce jour, le conseil municipal ne s'est pas positionné.

## CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE

Au conseil municipal du 10 janvier dernier, Manuella PELLETIER-SORIN avait informé le conseil qu'une convention était nécessaire pour le transport des enfants inscrits au centre de Loisirs « Les P'tits Paulx », le mercredi midi. Ce jour, Manuella PELLETIER-SORIN précise le montant de la convention passée avec les transports GROUSSIN, s'élevant à environ 74 € par trimestre pour la fin de l'année scolaire 2016-2017. Pour l'année scolaire 2017-2018, en fonction des inscriptions au transport scolaire des enfants de l'école Arc En Ciel, il pourrait y avoir un retour de convention entre la Communauté de Communes et les transports GROUSSIN.

## SYDELA – AVENANT À LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le SYDELA, et ce dans le but de simplifier les modalités d'adhésion de nouveaux membres au groupement d'achat d'électricité, propose de modifier la convention constitutive du groupement par le biais d'un avenant. À l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention constitutive de regroupement.

## LANCEMENT CONSULTATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA SALLE DE SPORTS

Compte tenu de la validation de l'APD des travaux de réhabilitation de la salle de sports, Manuella PELLETIER-SORIN présente aux membres du Conseil Municipal le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises). Elle précise par la suite, que dans le dossier d'appel d'offres une option est prévue pour les tribunes, permettant ainsi de pouvoir consulter des artisans locaux si les propositions apparaissent comme insatisfaisantes. Manuella PELLETIER-SORIN propose donc de lancer la consultation de « **Travaux de réhabilitation de la salle de sports** », que le conseil municipal suit à l'unanimité.

## VOYAGE SCOLAIRE ÉCOLE PRIVÉE DE PAULX

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par l'Ecole « Père Ceyrac » de Paulx pour financer en partie un projet de voyage scolaire pour les élèves des classes CM1 et CM2 et précise que 8 élèves concernés sont domiciliés sur notre commune.

L'OGEC de l'école demandant une subvention d'un montant de 40 € par élève, le conseil municipal décide d'accorder la subvention exceptionnelle pour un montant total de 320 €.

### **COURSE CYCLISTE**

Comme l'année passée, l'association « Le Guidon Machecoulais » sollicite la commune pour l'obtention d'un trophée ainsi que d'une subvention exceptionnelle de 100 € pour l'organisation de la course cycliste en mémoire d'Abel Gentet, le 12 mars prochain. Le conseil émet un avis favorable. Le podium sera installé rue de la Tour.

### **FESTIVAL FOLKLORIQUE – ELAN DE LA BELLE ÉPOQUE**

À l'occasion du festival folklorique organisé le 14 mai 2017 par l'Association « L'Elan de la Belle Epoque » pour son 35ème anniversaire, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention sollicitée et précise que la subvention versée lors du dernier festival (30ème anniversaire) était de 300 €. Le conseil municipal accorde donc une subvention exceptionnelle de 300 € à L'Elan de la Belle époque.

### **DIVERS**

Grâce à la loi transition énergétique, la commune met à votre disposition des ampoules LED (*gros culot à visser*). Vous pouvez les retirer en mairie sous réserve d'apporter des ampoules « *ancienne génération* » et dans le limite des stocks disponibles. Cela est possible grâce au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie – CEE. Les CEE permettent aux particuliers de bénéficier de primes énergies pour chaque opération d'économies d'énergie réalisée (rénovation, isolation, chauffage, ampoules...).